

Dépasser la mesquinerie

Les personnes atteintes d'un handicap doivent et veulent participer à la vie sociale. Cela implique le libre accès à l'espace public et des équipements convenables. En Suisse, cependant, la voie comporte encore quelques obstacles – y compris dans la tête des professionnels de la construction.



Autres perspectives. Les personnes en fauteuil roulant (ici à Swiss Miniatur, Melide) souhaitent plus de souci des détails qui leur permettent la liberté de mouvement et un libre accès.

Texte : Roland Spengler | Photos : Walter Eggenberger, Astrid Zimmermann-Boog

Albert Marti hoche la tête et marmonne : « Comment peut-on avoir une telle idée ? » Le politologue de 40 ans en fauteuil roulant veut aller à une conférence, dans un hôtel lucernois rénové. Après avoir cherché longtemps, il a enfin trouvé l'entrée latérale dotée d'un monte-escalier. Mais celui-ci ne fonctionne qu'à l'aide d'une clé spéciale – déposée à l'intérieur du bâtiment ! Impossible d'aller la chercher lui-même, ni de téléphoner, car il n'y a ni indication de lieu de dépôt ni de numéro de téléphone. Ce genre de tracasseries énerve Albert Marti. « Je m'étonne toujours de constater le peu de considération accordé aux besoins les plus simples. Certes, des efforts sont faits. Mais la réalisation laisse souvent à désirer », explique le paraplégique.

Manque de savoir des spécialistes

Par rapport au passé, les fautes graves en matière d'accès sont désormais l'exception. En revanche, il reste toutes sortes de petits problèmes agaçants qui entravent les handicapés dans la vie quotidienne (voir aussi pages 18/19). Les embarras çà et là ont des causes diverses, en partie concrètes. Mais parfois, c'est seulement de l'inattention, née de carences dans la tête de spécialistes. Selon une étude de 2004, réalisée dans le cadre du projet du Fonds national 45*, quatre architectes sur dix ignoraient que la loi suisse prescrit de construire sans obstacles. Or, des ordonnances en ce sens étaient déjà en vigueur depuis longtemps. De plus, une moitié environ des enquêtés surévaluaient le coût des aménagements en question. Entre-temps, la loi sur l'égalité des chances des personnes handicapées, introduite en 2004, a un peu remédié à la situation, dans le sens d'une plus grande attention. Cependant, certains entendent toujours la suppression ou la prévention d'obstacles comme une sorte de plus volontaire et non comme une véritable obligation.

Obligation d'agir pour l'enseignement

Cela provient aussi du fait que le thème « construire sans obstacles » ne bénéficie pas du même traitement dans les établissements de formation spécialisés et qu'il manque de chaires ad hoc. « Au contraire des pays anglosaxons, qui encouragent plutôt la spécialisation, nos pays préfèrent l'approche intégrale. Or, les revendications des personnes handicapées dans l'espace public représentent l'un des nombreux aspects importants », déclare Fritz Schumacher, maître d'œuvre du canton de Bâle-Ville et chargé de cours à l'École polytechnique de Zurich. On risque ainsi de transmettre moins de découvertes issues de résultats de recherches. Cependant, une compréhension la plus large possible des exigences les plus diverses amène plutôt au but qu'un point de vue tendanciellement isolé. Fritz Schumacher croit de toute façon que l'enseignement supérieur suisse sera de plus en plus contraint d'améliorer sa formation dans cette matière : « La prochaine génération d'architectes et d'urbanistes aura certainement une compréhension plus développée des solutions adaptées aux utilisateurs en matière de construction sans obstacles. »

Pas de certitude juridique

En pratique, la législation elle-même peut être une entrave. La Confédération a fixé des exigences minimales en matière de construction adaptée aux handicapés. Mais les cantons et les communes sont libres de mettre la barre plus haut. Quand c'est le cas, les prescriptions les plus sévères sont contraignantes. Mais il n'y a pas de certitude



Places réservées
(PostFinance-Arena, Berne)



Caisse automatique optimale
(Stucki Shopping, Bâle)



Toilette accessible en fauteuil roulant
(Musée national de Zurich)





Comptoir inaccessible (PostFinance-Arena, Berne)



Seuil plein d'embûches (Musée national de Zurich)



Portes de halles massives (Foires de l'Olma, St-Gall)



juridique parce que la Constitution fédérale et certains règlements tiennent compte des revendications des personnes handicapées, comme de celles de pouvoirs publics, tels que la conservation des monuments. À titre d'exemple, citons les conflits d'intérêts dans le cadre de projets menaçant l'image et la substance de bâtiments ou installations historiques. Parfois même, ces litiges doivent être tranchés par un tribunal. Pour les éviter, si possible, il suffit d'un dialogue précoce et d'une attitude conciliante.

Avantage au durable

Les questions de coût sont très claires. Dans certains cas, des adaptations ultérieures entraînent des frais plus considérables. Sinon, le coût supplémentaire de la construction adaptée aux handicapés est beaucoup plus faible qu'on ne l'estime communément. Si l'accessibilité d'un bâtiment à tout le monde est pris en compte dès le début des plans, elle ne coûte, en moyenne, que 1,8 pour cent du prix total.

Et plus ce dernier est élevé, moins les mesures de construction sans obstacles y pèsent lourd. Sur 5 millions de francs, les dépenses supplémentaires n'atteignent qu'un demi pour cent, sur 15 millions, elles tombent même sous 0,15 pour cent du total – autant que la part normale du nettoyage de chantier.* Au vu de ces chiffres, il est évident que la construction sans obstacles, ou du moins un projet souple, est nettement plus avantageuse et durable. D'autant qu'il faut très rarement consentir des sacrifices technico-esthétiques. Il est plus

cher, en revanche, de rattraper les occasions manquées.

Commencement du changement

Renforcer la conscience de la plus-value de la construction sans obstacles compte parmi les tâches les plus importantes des centres spécialisés dans tout le pays. Ils misent pour ce faire sur des cours, une information continue, ainsi que sur la nouvelle norme SIA 500 « Constructions sans obstacles ». De l'autre côté se multiplient parallèlement les signes d'un changement. C'est ainsi que la participation ne cesse d'augmenter au concours européen du « Schindler Award »**. Lors de la dernière édition, une équipe suisse, de la Haute école spécialisée bernoise en architecture, bois et génie civil, Berthoud (BE) a participé à la finale – et reçu le premier prix. Le reste, estiment les experts, sera le fait de l'évolution démographique. Si les personnes qu'un accident ou la maladie cloue dans un fauteuil roulant sont aujourd'hui encore une minorité, elles pourront avoir une bien plus grande importance économique après-demain, du fait de l'allongement de l'espérance de vie.

*Source : « Behindertengerechtes Bauen – Vollzugsprobleme im Planungsprozess ». Interdisziplinäre Studie. Teilprojekt A : « Technische und finanzielle Machbarkeit ». Teilprojekt B : « Psychische Ursachen der Missachtung baulicher Bedürfnisse behinderter Menschen ». Participants: EPF Zurich, Université de Zurich, Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés.

** Projets architecturaux axés sur « L'accès pour tous ».



Participation totale. La construction selon le mot d'ordre « Accès pour tous » facilite l'intégration de personnes handicapées.

D'autant mieux que c'est récent

La date et le mode de construction déterminent beaucoup l'accessibilité et l'équipement adapté aux handicapés* de bâtiments publics. Cette constatation, entre autres, résulte de coups de sonde dans cinq installations différentes. C'est ainsi que le centre commercial « Stücki » de Bâle a obtenu la meilleure note totale, tandis que le Musée national de Zurich, achevé 100 ans plus tôt, a affiché le plus de points faibles. On a remarqué en outre l'offre souvent maigre d'informations spécifiques sur les sites Internet des exploitants, ainsi que – parfois – des lacunes dans la signalisation. Ont été trouvés suffisants à de rares exceptions : marquage, nombre de places de stationnement, nombre de toilettes, nombre/équipement d'ascenseurs, nombre de moyens auxiliaires, accès aux caisses, Bancomat et leur utilisation.

*Remarque : les installations mentionnées ci-contre ont été testées à la demande de personnes handicapées physiques qui ont besoin d'un fauteuil roulant. État : janvier 2011.

Stücki Shopping, Bâle

Centre commercial, ouvert en 2009



+ Entièrement accessible en fauteuil roulant, accès facile au parking et aux magasins. Espace généreux (allées commerçantes, magasins). Toilettes et ascenseurs modernes. Portes très larges, dont beaucoup s'ouvrent/se ferment automatiquement. Signalisation complète au moyen de pictogrammes. Sièges individuels dans les restaurants avec service. Arrêt de tram et de bus, ainsi que places de stationnement (réservées) à faible distance. Caisses de parking et Bancomat parfaitement agencés ; caisses séparées à la Migros.

- Toilettes sans bouton d'alarme, crochets du vestiaire montés trop haut. Chariots de supermarché assez massifs et lourds (inadaptés aux personnes en fauteuil roulant). Comptoirs de snack parfois hauts. Pas d'informations spécifiques sur le site Internet.

Swiss Miniatur, Melide

Musée/parc en plein air, ouvert en 1959



+ Entièrement accessible en fauteuil roulant (de plain pied), accès facile. Entrée/sortie séparées. Sièges individuels au restaurant. Gare, embarcadère, ainsi que parking (gratuit, places réservées) à faible distance. Entrée gratuite pour personnes en fauteuil roulant et accompagnant-e.

- Une seule toilette sur le site, entrée très incurvée, porte plutôt difficile à ouvrir, pas de miroir, pas de bouton d'alarme. Circuit en partie inégal et cahoteux, quelques montées plutôt raides (ponts). Comptoirs hauts au restaurant. Peu d'informations spécifiques sur le site Internet.

Foires de l'Olma, St-Gall

Installation polyvalente, ouverte en 1970, agrandie plusieurs fois



+ Entièrement accessible en fauteuil roulant, accès facile. Allées larges dans et à l'extérieur des halles. Toilettes et ascenseurs modernes. Tous les restaurants avec service et sièges individuels. Arrêt de bus, ainsi que places de stationnement (réservées) à faible distance. Tarif réduit pour les personnes en fauteuil roulant, entrée gratuite pour l'accompagnant-e.

- À certains endroits, rampes escarpées ou montées et descentes, ainsi que portes lourdes qui ne s'ouvrent pas automatiquement. Stands de restauration avec comptoirs hauts, nombreux stands de vente inaccessibles (podiums élevés). Informations spécifiques sur le site Internet éparpillées/cachées et pauvres.

De professionnels pour des professionnels

Une masse d'informations et de conseils pour les professionnels figurent dans le livre « Construire sans obstacles ». Éditrice : Fondation suisse pour paraplégiques. Prix : 50,- CHF. Disponible en français et en allemand. Achat en ligne : www.paraplegie.ch/parashop (section livres).

Pour de plus amples informations :
www.paraplegie.ch/fr
www.spv.ch/fr



PostFinance-Arena, Berne

Halle polyvalente/stade de sports sur glace, ouvert en 1967, rénové en 2007–2009



+ Entièrement accessible en fauteuil roulant, accès facile. Entrée/sortie séparées. Toilettes et ascenseurs modernes. Tous les restaurants avec service et sièges individuels. 54 places réservées dans le secteur des spectateurs (de plain pied), dont la majorité sur un rang. Arrêt de tram, de bus et de S-Bahn, ainsi que places de stationnement (réservées) à faible distance. Lors des matches du CP Berne : tarif réduit pour les personnes en fauteuil roulant, entrée gratuite pour l'accompagnant-e.

- Toilettes sans bouton d'alarme, certaines portes difficiles à ouvrir. Comptoirs de bars hauts. Places individuelles dans le secteur des spectateurs pas très pratiques. Accès aux étages supérieurs possible seulement par le monte-charge et avec accompagnateur. Pas d'informations spécifiques sur le site Internet du CP Berne. Mention minimale (cachée) sur le site Internet de postfinancearena.

Musée national, Zurich

Ouvert en 1898, rénovation partielle en 2009



+ Accessible en fauteuil roulant à tous les étages (sauf la Tour des armes). Espaces généreux. Toilettes et ascenseurs modernes. Restaurant libre service avec sièges individuels. Gare et arrêt de tram à faible distance. Stationnement gratuit dans la cour intérieure (seulement sur préavis). Entrée gratuite pour l'accompagnant-e.

- Itinéraires insuffisants, marquage/signalisation largement absents. Accès parfois très compliqué (détours, aide nécessaire), voire impossible (rampes mobiles inadaptées). Toilettes sans bouton d'alarme. Certains objets exposés difficiles à voir, car les vitrines sont trop hautes. Pas de places de stationnement réservées. Pas d'informations spécifiques sur le site Internet.

«L'accès pour tous est faisable»

Felix Schärer est architecte HES. Il dirige le centre Construire sans obstacles (CSO) de Muhen AG, ouvert en 1995. Le centre, reconnu par la Confédération, compte huit collaborateurs et fait partie de l'Association des paraplégiques (ASP).

Combien de projets de construction le CSO traite-t-il par an?

Nous entreprenons tous les ans quelque 250 nouveaux projets. Dans 50% env. des cas, nous nous chargeons de tout, c.-à-d. conseils gratuits, plans payants, direction des travaux payante. Plus de quatre cinquièmes des travaux concernent des transformations, le reste, des constructions nouvelles. Il s'agit principalement de logements privés, tandis que les places de travail et les installations publiques représentent une part modeste (15%).

La paralysie médullaire, implique-t-elle des exigences particulières ?

Trois facteurs sont primordiaux dans ce cas : pas de marches, des passages suffisamment larges, des surfaces suffisantes pour se mouvoir. Le degré de handicap, les exigences particulières et la réalisation en temps utile constituent d'autres critères importants.

Quels spécialistes extérieurs consultez-vous ?

Nos partenaires permanents sont des spécialistes (ergothérapie, conseils sociaux) de toutes les cliniques de rééducation importantes de Suisse, des centres de conseils sur les moyens auxiliaires, ainsi que des organisations de handicapés et des organismes assureurs. Nous sommes en outre en contact régulier avec des personnes d'autres secteurs.

Où rencontrez-vous souvent de gros problèmes ?

D'une part, il est souvent très difficile de trouver des solutions de financement pour des personnes handicapées en âge d'AVS. De l'autre, de nombreux projets de construction manquent de la souplesse nécessaire pour pouvoir faire vite et facilement des adaptations ultérieures. Mais si l'intéressé-e garde son autonomie et évite donc le placement dans une institution de soins, cela en a déjà valu la peine. « L'accès pour tous » est faisable et devrait aller de soi, tout comme la protection anti-incendie !

À quel niveau se situent les frais ? Et qui les paye ?

Les frais d'adaptation de logements sont très variables. La fourchette va de montants modestes à quatre chiffres jusqu'à des sommes élevées à six chiffres. Selon les cas, le financement est assuré par des assurances (AI et autres), des contributions d'organisations de handicapés, des fonds propres et des solutions mixtes.